



COMMUNIQUE DE PRESSE

NOVEMBRE 2017

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI) : TOUT RESTE ENCORE À FAIRE

Maintenance des systèmes de chauffage ou encore ventilation des espaces d'habitation ; des actions mineures pour des bénéfices majeurs dans l'assainissement de l'air intérieur des logements

Alors que l'air à l'intérieur d'un logement peut être jusqu'à 9 fois¹ plus pollué que l'air extérieur, le SYNASAV, Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Énergétique, alerte le grand public sur des solutions simples et peu coûteuses à mettre en place pour garantir confort et bien-être dans son habitat.

Un enjeu de santé publique

Aujourd'hui en France, **43 %² des bâtiments ne sont pas conformes aux prescriptions réglementaires** en termes de renouvellement d'air et 610 000³ logements présentent des surfaces de plus de 1 m² contaminées par des moisissures. **Cela concerne aussi bien les logements anciens que neufs.** Comme le précise Isabelle Roussel, Présidente d'Honneur de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique : « *La multiplicité des sources de pollution à l'intérieur des logements, qu'il s'agisse de produits ménagers, de parfums d'ambiance, d'acariens, de moisissures, d'amiante, de radon ... sont autant de substances qui, si elles ne sont pas filtrées ou ventilées, peuvent conduire au développement de pathologies telles que l'asthme, les rhinites, les allergies Voire aboutir à un destin plus funeste. La pollution intérieure provoque, chaque année en France, 20 000 décès⁴.* »

Des chiffres alarmants :

- **3 000 décès par an³** sont imputables au Radon (cancer des poumons).
- Le **nombre d'asthmatiques a été multiplié par 4** en 30 ans.
- Une personne passe en moyenne **16h par jour à l'intérieur du logement.**

Plusieurs solutions imaginées par des industriels du bâtiment existent aujourd'hui pour répondre à ce problème (fenêtre purifiant l'air entrant et expurgeant les particules nocives pour la santé par exemple) mais, même si performantes, elles restent relativement onéreuses. Aussi, avant d'envisager l'installation de systèmes dédiés, le SYNASAV souhaite informer sur des actions simples et rapides telles que la **ventilation des locaux d'habitation** et la **maintenance annuelle des systèmes de ventilation et de chauffage.**

- **95%** des ventilations, **70%** des pompes à chaleur et **20%** des chaudières ne sont pas entretenues.

L'entretien et la maintenance : deux solutions simples et efficaces

D'après une enquête menée par BVA pour le SYNASAV, **3 millions de chaudières ne sont pas**

entretenues aujourd'hui en France. Cela représente potentiellement **6 973 584 MWh** et **1 581 159 tonnes de CO₂ qui pourraient potentiellement être économisés.** Pour Patrick Carré, Président du SYNASAV : *« Les défis d'aujourd'hui imposent aux professionnels de la maintenance de savoir faire rimer efficacité énergétique avec santé et confort. Ainsi, si les Français faisaient faire chaque année l'entretien de leurs systèmes de ventilation et de chauffage par un professionnel qualifié, ils s'assureraient non seulement de leur bon fonctionnement, allongeant du même temps la durée de vie de leurs équipements, tout en réduisant sensiblement les émissions de CO₂ qui plus est, en améliorant la qualité de l'air qu'ils respirent.*

Le SYNASAV : un rôle d'information et de conseil

Suite à ces constats, le SYNASAV a initié, avec ses membres, une réflexion pour sensibiliser et informer le grand public et les professionnels de la maintenance. Parmi les premières propositions évoquées :

- La création d'un « contrat d'entretien » des systèmes de ventilation et de chauffage, intégrant les 3 aspects essentiels pour les particuliers : l'efficacité énergétique, le confort et la santé.
- Devenir un véritable relai des différentes campagnes des pouvoirs publics.
- Informer, former et sensibiliser les professionnels de la maintenance aux enjeux de la QAI au travers de formations et la mise en place de protocoles techniques.
- S'appuyer sur la qualification professionnelle QUALISAV pour faciliter l'identification des professionnels par les consommateurs.
- Favoriser le développement d'appareils connectés permettant de veiller à distance à leur bon fonctionnement et au maintien de leurs performances.
- Accompagner et conseiller les pouvoirs publics sur les défis liés à la QAI.
- Demander l'extension de certaines obligations réglementaires existantes comme rendre obligatoire le contrôle et l'entretien annuel, par un professionnel qualifié, des SYSTÈMES de ventilation et de chauffage (existe seulement pour les chaudières depuis 2009)
- Rendre obligatoire l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone dans tous les logements (existe seulement pour les détecteurs de fumée depuis 2016).
- Rendre obligatoire les mises en service des SYSTÈMES de ventilation et de chauffage par un professionnel qualifié.

1. **OQAI - Observatoire de la qualité de l'air intérieur**
2. **ORTEC – Observatoire de la réglementation technique des constructions**
3. **ANSES - Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale**
4. **Etude ANSES, CSTB et OQAI de 2014**
5. **IRSN 2017**

A propos SYNASAV

Le Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Énergétique (SYNASAV) regroupe et anime le réseau des professionnels de la maintenance et des services en efficacité énergétique. Il est au service des professionnels (information et accompagnement dans les démarches de qualification et de qualité, dans la formation, ...), des pouvoirs publics (appui actif aux missions d'intérêt national) et des consommateurs (orientation vers les professionnels compétents et reconnus garantissant des prestations de qualité). Les adhérents du SYNASAV représentent 50% du marché de la maintenance domestique en France. Le SYNASAV est membre de la Fédération des services Énergie Environnement (FEDENE).

Pour en savoir plus : www.synasav.fr

Contact presse :

profile!

Nicolas Brodiez - Olivia Chabbert - Stéphanie Noel

01 56 26 72 00

nbrodiez@agence-profile.com - ochabbert@agence-profile.com - snoel@agence-profile.com